

prioritaire du débat sur une telle motion transférée sous la rubrique « Ordres du jour inscrits au nom du gouvernement. »

La modification suivante prévoit la suppression du droit d'appel à la Chambre de la décision du président de ce comité plénier. Il fait suite à la suppression de l'appel de la décision de l'Orateur. Il s'agit de l'appel à l'Orateur d'une décision du président du comité plénier, mais il n'y a pas d'appel des décisions de l'Orateur à la Chambre siégeant en comité plénier.

Le paragraphe 10 concerne la réorganisation des comités de la Chambre. Cette modification de l'article 65 du Règlement traite seulement de la réorganisation des comités et ne traite d'aucune autre question qui, certains députés le croient peut-être, pourrait être examinée relativement aux rapports de comités et à l'administration générale des comités.

• (9.00 p.m.)

Autrement dit, le paragraphe vise tout simplement à réorganiser les comités permanents, de façon à leur permettre de mieux examiner les prévisions budgétaires des divers ministères et de mieux les comprendre à la lumière des changements survenus dans les pratiques législatives depuis 1927.

Il faut noter une chose: sauf pour le comité permanent de l'agriculture, tous les comités comprendront maintenant 24 membres. Ils se composeraient de 22 membres selon l'ordre dont la Chambre est saisie mais, à la demande de certains vis-à-vis, nous proposerons d'en porter le nombre à 24 si le comité plénier de la Chambre est de cet avis.

Ensuite, on a proposé un autre amendement, selon lequel le nouvel article du Règlement prévoit qu'au début de chaque session un comité spécial composé de sept membres est constitué. Ce comité serait chargé de préparer et de faire part « avec le plus de diligence possible » de la composition des comités permanents de la Chambre. On a proposé que les mots « avec toute la diligence possible » soient remplacés par les mots « dans les dix jours qui suivent la constitution du comité ». Cette modification sied au gouvernement et nous sommes disposés à présenter un amendement en ce sens.

Voilà le véritable objet de la proposition dont le comité est saisi. Je pense avoir signalé tous les amendements, sauf l'engagement que nous avons pris plus tôt au cours du débat selon lequel les modifications apportées seront mises à l'essai pendant le reste de la présente session et une session complète par la suite.

**M. Knowles:** Sauf erreur, on a discuté d'une autre modification; le ministre en a peut-être fait mention sans que j'en aie eu connaissance. N'a-t-il pas été convenu que la disposition relative à la prolongation des heures de séance le soir serait modifiée de façon qu'au cours d'une telle séance prolongée on ne puisse traiter que de questions dont la Chambre aurait déjà été saisie? Autrement dit, on ne pourrait pas soulever de nouvelles questions au cours d'une séance prolongée?

**L'hon. M. McIlraith:** En effet, et je regrette de ne pas en avoir fait mention. Lors des séances prolongées au delà de dix heures, on ne pourra saisir la Chambre d'aucune autre nouvelle mesure. En d'autres termes, cette période aurait pour but de disposer de l'affaire dont la Chambre serait saisie ou de toute autre étape subséquente de cette affaire.

Il y a un autre accord que je désire répéter. En traitant de la proposition relative à la durée de la période réservée aux questions plus tôt ce soir, j'ai dit que nous soumettrions un amendement stipulant que le lundi de chaque semaine la période réservée aux questions durerait une heure au lieu de la demi-heure proposée dans l'ordre n° 15 qui est maintenant à l'étude devant le comité.

(Français)

**M. Grégoire:** Monsieur le président, inutile de vous dire le plaisir que j'éprouve à parler en premier lieu, au nom de l'opposition, dans cette enceinte. C'est un honneur qui m'échoit ce soir et j'en profite pour faire les observations qui s'imposent, relativement au projet de résolution qui nous est présentement soumis.

Je désire tout d'abord remercier le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) qui a déclaré qu'il était d'accord avec nous sur ce point, qui a consenti, volontiers, à accepter toutes les conditions que nous avons imposées, afin que nous puissions présenter notre amendement en premier lieu.

De plus, j'ai cru comprendre qu'il avait ajouté qu'il n'était pas toujours d'accord avec nos idiosyncrasies, mais que ce soir, il était d'accord avec ce que nous réclamions. Je suis d'avis qu'on a retrouvé chez lui une idiosyncrasie, puisqu'il a accepté si docilement toutes les exigences qui avaient été imposées. C'est sans doute parce qu'il a compris qu'il se trouvait dans le pétrin ou dans l'eau chaude, car après avoir fait de l'obstruction systématique pendant 11 jours, et réalisant que personne ne s'occupait des divagations des représentants de son parti sur le sujet, bref, ne sachant plus trop comment en sortir, il a été très heureux d'accepter un compromis à la dernière minute, afin de sortir de la mauvaise position dans laquelle il se trouvait.